

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.10.2019		19.189	DEF
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Commission Violence domestique</b>	<b>Lié à</b> (facultatif, cf. art. 241 OGC) : <b>ad 19.021</b>
<b>Titre : Effectifs de l'unité de police Menaces et prévention de la violence</b>	
<b>Contenu :</b> Le Conseil d'État est prié d'analyser la possibilité que la police puisse réévaluer ses priorités et mettre plus d'effectifs à la disposition de l'unité Menaces et prévention de la violence (MPV).	
<b>Développement (obligatoire) :</b> La redéfinition et la spécialisation des missions prévues dévolues à la police, ainsi que le nombre et la qualification des agents, appellent une réorganisation fonctionnelle et numérique.	
<b>Demande d'urgence : NON</b>	

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Patrice Zürcher, président de la commission		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>

## Position du Conseil d'État :

Le Conseil d'État s'oppose à ce postulat pour une raison formelle. En effet, la demande qui est formulée ressort pleinement du champ de compétence du gouvernement. L'outil idoine dans ce cas serait donc la recommandation. Par conséquent, il conclut à son irrecevabilité. Le Conseil d'État suggère au bureau du Grand Conseil de la constater formellement et/ou de classer la demande des signataires en recommandation.